



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Gestion et Police de l'eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE  
UTMA - SB/LET200935  
Tél : 05 59 80 87 18  
Mél : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **5 AOÛT 2020**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2020-07-28-022, portant renouvellement de l'arrêté inter-préfectoral n° 2013224-0012 du 12 août 2013 portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et déclaration loi sur l'eau au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement pour les travaux de restauration et d'entretien des Lèes et de leurs affluents par le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant des Lèes et affluents.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des  
territoires et de la mer,  
la responsable de l'unité Travaux et  
Milieux Aquatiques

Sophie Sauvagnat

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Adour Amont  
communauté de communes Adour - Madiran  
21, place du Corps Franc Pommiès  
65500 VIC-EN-BIGORRE